

Introduction au dossier

Savoirs économiques et action publique : institutionnalisation et usages

Franck Bessis

Université Lumière Lyon 2, Triangle

franck.bessis@univ-lyon2.fr

Fabien Eloire

Université de Lille, Clersé

fabien.eloire@univ-lille.fr

1. Introduction

Durant l'été 2023, la Commission européenne a annoncé avoir choisi l'américaine Fiona Scott Morton comme nouvelle économiste en chef de la direction générale (DG) de la Concurrence. Cette désignation n'est pas passée inaperçue et a conduit à une vive polémique. L'ampleur de la contestation a poussé cette spécialiste des questions concurrentielles à renoncer au poste huit jours seulement après sa nomination. Cet épisode, intervenu au moment même où nous écrivions cette introduction, nous est apparu significatif de la problématique qui traverse notre dossier, intitulé « Savoirs économiques et action publique : institutionnalisation et usages ». En effet, les questions soulevées par cette nomination et par les réactions qu'elle a engendrées, nous rappellent, non seulement que les économistes sont susceptibles d'occuper des rôles centraux dans les administrations publiques, mais aussi que les positions qu'ils occupent sont des enjeux de lutte, de par l'importance des savoirs dont ils sont porteurs, et les usages politiques qu'ils sont susceptibles d'en faire.

Professeure d'économie à l'université de Yale, Fiona Scott Morton a travaillé pendant dix-huit mois à la division *Antitrust* du département états-unien de la Justice sous la présidence Obama. Elle a aussi effectué des missions de consultante pour de grandes entreprises telles Apple, Microsoft et Amazon, ainsi que pour des cabinets connus pour leur activité de lobbying en faveur des Gafam¹. Découvrant ce *curriculum vitae*, des élus européens

¹ « La nomination de Fiona Scott Morton, une lobbyiste américaine, à un haut poste de la Commission européenne fait polémique à Bruxelles », *Le Monde.fr*, 12 juillet 2023.

ont dénoncé de possibles conflits d'intérêt et « ingérences étrangères »², et des membres du gouvernement français leur ont emboîté le pas, demandant à la Commission de revoir cette décision en faveur d'une personne pouvant être perçue comme « un cheval de Troie pour Big Tech »³ et rappelant une autre affaire d'économistes soupçonnés de lobbying sous couvert d'expertise scientifique⁴. Un débat s'est alors engagé : le « prix Nobel d'économie » Jean Tirole a pris la défense de l'économiste américaine⁵, bientôt suivi par une quarantaine d'économistes de différentes nationalités, dont les Français Philippe Aghion, Olivier Blanchard et Thomas Philippon. Dans leur lettre de soutien, ces derniers ont qualifié Fiona Scott Morton d'« experte de classe mondiale » et affirmé qu'elle a « œuvré sans relâche pour convaincre les législateurs américains de moderniser la régulation des grandes entreprises technologiques ». Ce que confirme d'ailleurs un article daté de 2019, consacré à la façon dont ont évolué les prises de position publiques de l'économiste américaine⁶. Le texte note en effet qu'elle a exprimé de plus en plus clairement sa volonté de faire respecter les lois *Antitrust*, au détriment des grandes entreprises. De tels éléments ont pu convaincre la Commission européenne qu'elle avait le profil adéquat pour prendre la tête de la DG Concurrence. Un avis partagé par le groupe des Verts au Parlement européen, qui après s'être entretenu avec la candidate, est revenu sur son opposition pour finalement soutenir sa nomination⁷. La veille du dénouement, le président français Emmanuel Macron a cependant fait part de ses doutes quant au bien-fondé de cette décision. Les deux arguments qu'il avance pour expliquer sa prise de position méritent d'être évoqués ici car ils nous semblent un bon moyen d'introduire les enjeux auxquels le présent dossier voudrait contribuer.

Le premier argument avancé suggère que la production d'économistes et de savoirs économiques par le système d'enseignement supérieur européen est une question importante, posée à l'Union européenne (UE), dans un contexte de domination nord-américaine sur la discipline depuis près d'un siècle : « est-ce qu'il n'y a aucun grand chercheur européen

² D'abord des prises de positions individuelles, puis une lettre des présidents des quatre principaux groupes au Parlement européen adressée à la présidente de la Commission européenne et à la commissaire européenne à la Concurrence : Lucian Goleanu, « La commission européenne doit défendre les intérêts de l'UE et revenir sur la décision de nommer Mme Fiona Scott-Morton au poste de chef économiste à la Concurrence », *renew europe*, 14 juillet 2023 (en ligne).

³ « L'ex-lobbyiste américaine "Fiona Scott Morton est un cheval de Troie pour Big Tech" à la Commission européenne », *Le Monde.fr*, 17 juillet 2023.

⁴ « Rapport fait au nom de la commission d'enquête relative aux révélations des *Uber files* : l'ubérisation, son *lobbying* et ses conséquences », *Assemblée Nationale*, enregistré le 11 juillet 2023, n°1521, p.54-65.

⁵ Nicholas Vinocur, « French fury grows over EU antitrust pick », *politico.eu*, 14 juillet 2023 (en ligne).

⁶ Dayen David, « The radicalization of Fiona Scott Morton », *The New Republic*, 23 mai 2019 (en ligne).

⁷ *Latribune.fr*, « Europe : Emmanuel Macron émet des doutes sur la nomination de l'Américaine Fiona Scott Morton à Bruxelles », *La Tribune* n°7673, 19 juillet 2023, p. 18.

ou aucune grande chercheuse européenne qui permettrait de faire ce travail ? Si c'est le constat que nous tirons, il est extrêmement inquiétant et il nous faut investir massivement dans la recherche académique en économie (...). Si nous n'avons aucun chercheur de ce niveau pour être recruté par la Commission, ça veut dire que nous avons un très grand problème avec tous les systèmes académiques européens »⁸. Les contributions à ce dossier questionnent justement le rôle des économistes et l'influence de leurs savoirs à plusieurs niveaux et à différentes époques. L'article de Pierre Alayrac éclaire d'ailleurs directement la polémique concernant la nomination de Fiona Scott Morton. Retraçant l'histoire des changements intervenus dans la conception de l'expertise économique à la DG Concurrence, il montre que les travaux de l'économiste américaine se situent plutôt dans le prolongement d'une approche européenne de l'économie industrielle, que dans celui d'une « École de Chicago » moins interventionniste parce que plus restrictive dans son identification des situations anticoncurrentielles.

Le second argument avancé par le président français consiste à souligner l'absence de réciprocité de la part des États-Unis, qui n'emploieraient pas de chercheur européen à la Maison Blanche⁹. Il suggère ainsi que le poste confié à Fiona Scott Morton se situe « au cœur des décisions », ce que conteste, de son côté, la Commission, qui affirme « qu'il ne s'agit pas d'un poste décisionnaire mais seulement d'une fonction de conseiller » auprès de la commissaire européenne à la Concurrence. Cependant, on pourra rétorquer que « l'économiste en chef de la DG Concurrence assiste à toutes les réunions, suit tous les dossiers, et ses que avis sont déterminants. C'est un peu comme si, à Washington, la personne chargée de suivre le dossier Airbus-Boeing était française ! »¹⁰. Cette controverse exprime bien la complexité du partage entre science, expertise et politique, et pose la question importante des rôles joués par les économistes et leurs savoirs dans la production de l'action publique. Là encore, il s'agit d'une thématique abordée dans ce dossier, par les textes d'Antonin Thyrard sur les DG aux Affaires régionales et à l'Emploi en charge de la politique européenne de Cohésion ; de Laure Bonnaud, Marc-Olivier Déplaud, Nathalie Jas et Samuel Pinaud, sur la modernisation du secteur de l'agroalimentaire dans les années 1970 à partir des conseils d'ingénieurs-économistes ; de Vincent Jourdain sur l'utilisation d'arguments économiques pour concevoir le système de contribution des producteurs à la gestion des déchets. Quant aux

⁸ Claire Tervé, « Fiona Scott Morton en veut beaucoup à la France après l'échec de sa nomination à la Commission européenne », *Huffingtonpost.fr*, 30 août 2023 (en ligne).

⁹ Rappelons cependant, aussi bien le recrutement en 2012 d'Esther Dufoir au sein de l'administration Obama que son adoption dans le même temps de la nationalité américaine.

¹⁰ « Affaire Fiona Scott Morton : Bruxelles campe, pour l'instant, sur sa décision de recruter l'ex-lobbyiste américaine », *Le Monde.fr*, 14 juillet 2023.

textes de Félicien Pagnon et de Franck Bessis, ils interrogent plutôt les modalités d’application, à l’action publique, des savoirs économiques produits dans le champ scientifique. Le premier s’intéresse ainsi à la prise en compte de « nouveaux indicateurs de richesse » dans la définition des politiques publiques ; le second, à l’utilisation des « modèles de microsimulation » pour créer le dispositif de la Prime d’activité.

Dans la suite de cette introduction, nous revenons d’abord aux premiers travaux importants sur les relations entre savoirs économiques et action publique du point de vue de différentes disciplines (2), puis nous documentons la dynamique éditoriale à l’œuvre depuis une quinzaine d’années (3), et interrogeons, à travers les parutions de la *RFSE*, la contribution spécifique de la socio-économie à cette dynamique (4), avant de proposer une présentation détaillée des articles du dossier (5). Le lecteur constatera que ce dossier ne cherche pas à débattre de l’influence, sur le débat socio-politique, des représentations économiques – telle l’idéologie du marché autorégulateur [Polanyi, 1944] souvent mise en évidence dans le débat contemporain –, mais s’attache à décrire de façon concrète, et finalement contrastée, la manière par laquelle certains économistes parviennent à infléchir, ou non, des politiques publiques.

2. Quand les économistes questionnent leurs rôles et leurs savoirs

En sciences humaines et sociales, il existe une importante littérature qui s’attache à analyser les relations complexes qui se nouent entre connaissances académiques et action publique. De longue date, des auteurs tels que François Simiand et autres Durkheimiens en tête [Steiner, 2005], se sont intéressés à l’étude des représentations spontanées ou institutionnelles du fonctionnement de l’économie, et se sont interrogés sur le rôle des économistes dans l’évolution de ces représentations¹¹. Plus récemment, des auteurs issus de différentes disciplines ont produit des enquêtes pionnières, qui font aujourd’hui référence, tant en histoire [Margairaz, 1991 ; Terray, 2002], qu’en économie [Fourquet, 1980; Armatte, 2010], en science politique [Dulong, 1997 ; Spenlehauer, 1998] ou en sociologie [Lebaron, 2000 ; Benamouzig, 2005 ; Fourcade 2009], pour ce qui concerne le cas français. Plus généralement, l’analyse des effets des savoirs économiques a aussi occupé une place importante dans le renouvellement de la sociologie économique inspirée par l’idée d’encastrement, qu’il soit culturel [Dobbin, 1993], politique [Fligstein, 1996], ou bien que des activités économiques soient conçues comme encadrées dans la discipline économique [Callon, 1998].

¹¹ Steiner [2008, pp.72-78] souligne bien la continuité entre ces premiers travaux de « sociologie de la connaissance économique », et ceux de Pierre Bourdieu, puis de Frédéric Lebaron, sur les « effets de théorie ».

Si les phénomènes économiques sont présents dans une telle diversité de travaux, c'est que, par nature, ils sont interdisciplinaires, et que leur compréhension suppose de se situer au carrefour de différentes disciplines (sociologie, histoire, science politique, etc.). Mais ce qui confère à l'économie sa spécificité en tant que discipline, c'est aussi la place qu'elle occupe dans la société contemporaine, et notamment dans les champs scientifique et politique, autrement dit, le fait que les connaissances qu'elle produit relèvent à la fois de la science et de l'art de gouverner [Eloire et Dallery, 2023]. En effet, la mobilisation de savoirs économiques est répandue dans l'action publique. Cela tient notamment à la position dominante acquise par l'économie au sein des sciences sociales, et à la supériorité dont disposent les économistes et leurs raisonnements dans la conception et la mise en œuvre de nombre de politiques publiques contemporaines.

De fait, historiquement, au XVIII^{ème} siècle, l'économie politique s'est constituée comme un savoir de gouvernement [Skornicki, 2011 ; Foucault 2004]. La science économique ainsi produit la rationalité et les techniques ayant présidé à la transformation de l'État moderne dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle [Dulong, 1997]. Aujourd'hui, elle conserve, plus que toute autre discipline scientifique, la prétention de faire cohabiter la production de savoirs scientifiques, et la volonté de guider les dirigeants politiques dans leurs choix et prises de décision [Fourcade, Ollion, Algan, 2015]. À cette posture spécifique correspond l'existence d'une diversité de rôles professionnels, que traduit bien la distinction entre économistes « académiques », « d'administration » et « d'entreprise » [Lebaron, 2000]. Par ailleurs, les clivages internes à la discipline ne sont pas seulement d'ordre statutaire mais relèvent d'une « coexistence d'identités professionnelles » [Plumecocq, 2021], que l'on pense à l'opposition (plus souvent reconnue par les seconds) entre « orthodoxes » (courant *mainstream*) et « hétérodoxes » (plaidant pour une pluralité des courants), à celle entre « science économique » et « économie politique », représentée en France par deux associations professionnelles distinctes : l'Association Française de Science Économique (AFSE) et l'Association Française d'Économie Politique (AFEP) ou encore à la hiérarchie entre « pluralisme mineur » (interne au courant *mainstream*) et « pluralisme majeur » [Labrousse, 2019]. Cette diversité n'empêche pas que certains questionnements prévalent pour la profession dans son ensemble. Cela se manifeste par la publication régulière de réflexions, qui peuvent prendre des formes variées, sur le métier et le rôle des économistes : qu'il s'agisse de plaidoyers [Mendès-France et Ardant, 1955 ; Cahuc et Zylberberg, 2016], de témoignages [Champsaur, 1992; Bourguignon, 2008], d'analyses critiques [Lordon, 1997 ; Favereau, 2015], ou encore d'états des lieux et de préconisations [Baslé et Malgrange, 2006 ; Bénassy-Quéré, Blanchard et Tirole, 2017].

Parmi ces publications, la note du Conseil d'analyse économique (CAE) [Bénassy-Quéré, Blanchard et Tirole, 2017] consacrée plus spécifiquement à l'influence des économistes académiques sur la décision et le débat public, mérite qu'on s'y arrête, car ses auteurs, sont des représentants très centraux au sein de la discipline. Agnès Bénassy-Quéré, Olivier Blanchard et Jean Tirole occupent en effet des positions élevées dans le champ académique et les institutions politiques françaises (direction du Trésor, Banque de France) ou internationales (Fonds monétaires international). Ils appartiennent aussi, tous les trois, au courant *mainstream*, ce qui se manifeste par les expressions qu'ils utilisent dans leur note, telles que « marché des idées », « offre et demande d'expertise », « consommateurs et producteurs de services économiques ». Pour eux, le raisonnement des économistes les distinguerait « des autres spécialistes des sciences sociales par deux caractéristiques clés » : d'une part, la « mise en évidence de relations causales », et d'autre part l'établissement de « raisonnements "bouclés" qui intègrent la réaction de différents prix et revenus sur les marchés pertinents ». Cependant, leur note ne mobilise pas un tel raisonnement : faut-il en conclure qu'au-delà d'un usage métaphorique de leur catégorie d'analyse préférée, selon leur propre critère, les auteurs ne raisonnent pas ici comme des économistes¹² ? Ils n'en développent pas moins un raisonnement en termes d'incitations pour souligner que ce ne sont pas nécessairement les économistes les plus reconnus dans le champ scientifique qui interviennent le plus dans le débat public : « L'insertion dans le monde économique "réel" et la visibilité médiatique peuvent (...) fournir un substitut à une reconnaissance limitée sur le terrain strictement académique, mesurée à l'aide d'indicateurs bibliométriques ». Analysant le fonctionnement du CAE lui-même mais sur une autre période, Jérémy Clairat [2013] a pointé les plus grandes capacités de certains membres à jouer le rôle d'« agents de la circulation » des savoirs économiques et à « intégrer les contraintes du politique » dans leur raisonnement.

La note du CAE distingue aussi, à des fins de comparaison statistique internationale, trois « modes d'interaction entre recherche et décision publique » : la « participation directe » à la décision pour des économistes académiques recrutés par l'administration, dans des cabinets ministériels ou par une autorité de régulation ; la « participation indirecte » à travers la rédaction de rapports (comme ceux du CAE) ou la présence dans des groupes de travail d'économistes universitaires ; et la réalisation de recherches scientifiques diffusées par des *think tanks*, les médias ou les réseaux sociaux. Constatant une plus faible « participation

¹² Contrairement à Saint-Paul [2013] qui traite la question de l'influence politique des économistes au moyen d'une modélisation.

directe » en France que dans d'autres pays (États-Unis en tête) et relevant que, sur l'ensemble des gouverneurs de la Banque de France et directeurs du Trésor qui se sont succédés depuis 1980, « aucun n'était docteur en économie ni en droit », ils recommandent d'« ouvrir davantage les postes d'expertise et les postes de responsabilité dans l'administration économique à des enseignants-chercheurs ». L'une des trois signataires de la note, alors présidente du CAE occupera d'ailleurs par la suite le poste de chef économiste de la direction générale du Trésor.

Au-delà de cette note du CAE, on relève également qu'une question revient de manière récurrente : « à quoi servent les économistes ? ». Elle interroge l'utilité des économistes selon différentes perspectives : soit dans une optique de défense de la profession par le Cercle des économistes, en écho à l'interpellation de la profession par la Reine d'Angleterre après la crise de 2008 [De Boissieu et Jacquillat, 2010] ; soit dans une optique de défense du pluralisme en économie par l'Association française d'économie politique, laquelle complète la question en ces termes : « à quoi servent les économistes s'ils pensent tous la même chose ? » [Orléan et al., 2015] ; soit encore dans l'optique d'une thèse de sociologie des économistes [Heredia, 2014]. Ces contributions réflexives peuvent se nourrir d'approches faisant appel, plus largement, à d'autres domaines de recherche appelés à communiquer plus étroitement entre eux : que l'on pense à la sociologie, l'histoire, la socio-histoire ou l'histoire sociale de l'Etat, des élites, de la quantification, des sciences, de l'expertise, des économistes, de l'économie, des politiques économiques, des idées, de la pensée et de l'analyse économique. Les relations entre savoirs économiques et action publique semblent ainsi fournir un terrain privilégié de rencontre entre différentes perspectives, et favoriser par là le développement de cet « espace propre, où la pratique interdisciplinaire vise l'hybridation réciproque » [Bidet, Jany-Catrice et Vatin, 2015], perspective en phase avec le projet originel de la *RFSE*.

3. Une dynamique éditoriale autour des savoirs économiques

En France, on observe, depuis une quinzaine d'années, une accélération de la dynamique éditoriale autour de cette question, qui « incite plutôt à l'optimisme sur la capacité cumulative de nos disciplines (sociologie, histoire, économie, etc.) pour autant que l'on accepte quelques adaptations et traductions d'un cadre conceptuel à l'autre » [Lebaron, 2021, p.136]. Cette dynamique fait en partie suite à la crise de 2008. Elle est alimentée par plusieurs thèses qui se sont attelées à questionner la circulation de différents types de savoirs économiques. Par ordre chronologique, on peut citer l'enquête ethnographique menée par Étienne Pénissat au

sein de la DARES ¹³ [2009] ; la « sociologie historique de la "coopération économique internationale" sur le chômage et l'emploi » développée par Vincent Gayon [2010] ; la reconstitution des transformations des modalités de financement de la dette publique au prisme de la sociologie pragmatique proposée par Benjamin Lemoine [2011] ; l'analyse par Harold Mazoyer [2011] de l'économie des transports comme science de gouvernement, qui a alimenté la relecture du tournant libéral proposée par Brigitte Gaiti [2014] ; l'histoire économique du politique appliquée par Matthieu Fulla [2012] au cas des socialistes français ; et la nécessité économique comme objet d'enquête par Thomas Angeletti [2013] dont l'ouvrage fait l'objet d'une recension par Basile Clerc dans ce numéro. L'analyse comparative de Marion Fourcade [2009], la revue de littérature de Daniel Hirschman et Elizabeth P. Berman [2014] parue dans la *Socio-Economic Review* et l'économie politique de l'indice des prix développée par Florence Jany-Catrice [2019] ont certainement aussi contribué à cette dynamique, à quoi il faut aussi ajouter trois dossiers proposés par la revue *Politix* [2011, 2014 et 2021]¹⁴.

Dans le premier de ces trois dossiers, Dominique Linhardt et Fabian Muniesa constatent que l'« étude sociale des phénomènes économiques »¹⁵ croise certes leur dimension politique mais restent dans la plupart des cas centrées sur l'économie. À rebours de ce type d'approche, ils proposent d'étudier directement les « politiques d'économicisation », en s'inspirant, pour ce faire, des analyses de Michel Foucault sur l'ordolibéralisme [2004], par « la voie de cadrages, de dispositifs, d'instruments et de pratiques » qui relèvent de l'économie, ces politiques « engendrent des collectifs, distribuent des pouvoirs, forment des hiérarchies, instituent des légitimités, orientent des conduites et déterminent des devenirs communs » [Linhardt et Muniesa, 2011, p. 10]. Cette notion d'économicisation est utilisée dans plusieurs articles du présent dossier de la *RFSE* (voir les contributions d'Alayrac, Thyraud, Devaux et Jourdain), dans un sens plus proche de son premier usage foucauldien (voir la définition fournie par Alayrac, le plus explicite sur cette notion) et souvent articulé à la notion de « style de raisonnement » (sur cette seconde notion, voir plus particulièrement la contribution de Bonnaud et al. et les critiques formulées par Chirat dans sa note de lecture du dernier ouvrage de Berman).

¹³ Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

¹⁴ Mentionnons également parmi les premiers dossiers consacrés à ce sujet celui de la revue *Tracés* sur « Les économistes au pouvoir » [Imbert et Monnet, 2011] et parmi les plus récents, celui de la *Revue Française de Science Politique* « pour une sociologie des politiques internationales » [Gayon et Lecler, 2022].

¹⁵ Expression utilisée parce que « les travaux considérés, s'ils sont en dialogue, appartiennent à plusieurs disciplines, sous-disciplines et « labels » : sociologie économique, anthropologie économique, socio-économie, économie politique, économie des conventions, *social studies of finance*, etc. » (p.10).

C'est plus directement encore une « sociologie des politiques économiques » prenant pour objet le travail de construction, naturalisation et maintien de l'ordre économique, qu'entendent promouvoir Vincent Gayon et Benjamin Lemoine à travers le deuxième dossier paru dans *Politix*, en repartant de l'analyse polanyienne des processus de désencastrement et réencastrement. Leur programme consiste à enquêter sur « les disciplines, les professions et les dispositifs de gouvernement qui (...) constituent "l'économie" comme réalité autonome et stabilisent les manières d'agir sur elle » [Gayon et Lemoine, 2014, p.10]. Cela implique alors de s'intéresser directement aux économistes, à la diffusion de leurs représentations et à la promotion de leurs instruments auprès des acteurs de l'action publique.

Quant au troisième dossier, il est plus directement centré sur l'État, et il souligne une nouvelle fois le besoin de croiser différents regards disciplinaires pour mener à bien l'exercice¹⁶. S'inspirant des réflexions de Pierre Bourdieu sur l'histoire de la pensée politique, Isabelle Gouarné, Mathieu Hauchecorne, Emmanuel Monneau et Antoine Vion proposent d'analyser d'un point de vue socio-historique les « rapports de co-construction entre science économique et puissance publique » [Gouarné et al. 2021, p.16]. Ce dossier était issu d'un colloque interdisciplinaire, tenu en 2019 à Amiens, et consacré à l'« État des économistes ». Des participants avaient souhaité le prolonger par des sessions thématiques au dixième congrès de l'AFEP, et qui se sont effectivement tenues en 2021¹⁷.

L'appel à articles lancé par la *RFSE*, fait suite à la programmation de ces sessions de l'AFEP, qui ont rassemblé 27 contributeurs et contributrices. Si l'on compare la liste de personnes ayant participé à ces sessions, à celle des auteurs et autrices du présent dossier, on constate sans surprise que des noms reviennent. Mais on peut aussi souligner deux différences notables : d'une part, sur l'ensemble des auteurs et autrices, on ne compte qu'un seul économiste ; d'autre part, on ne compte que deux femmes, sans que le sujet ne soit pour autant déserté par celles-ci¹⁸. On ne peut que souhaiter que les dynamiques futures de la recherche finissent par contrecarrer cette forme de division du travail académique.

4. La socio-économie entre performativité et réflexivité

¹⁶ « Une telle démarche nécessite de faire dialoguer quatre domaines de recherche marqués, ces dernières années, par un fort dynamisme : la sociologie historique de l'État (...); la sociologie des économistes et de la science économique (...); la sociologie économique (...); enfin, l'histoire de la pensée économique » (Ibid, p.10).

¹⁷ Sessions organisées par Emmanuel Monneau, co-organisateur du colloque d'Amiens, avec trois de ses participants : Agnès Labrousse et Paul Cotton et Franck Bessis.

¹⁸ Outre Fourcade et Berman déjà citées, pourraient être rappelés les apports de [Cherrier, 2019; Jany-Catrice, 2020 ; Harnay et Scialom, 2015; Kolopp, 2017; Lepont, 2021; Babb, 2001].

Créée en 2008, c'est-à-dire dans les premières années de la dynamique éditoriale précédemment décrite, la *RFSE* a elle-même publié plusieurs articles renseignant les relations entre savoirs économiques et action publique, en particulier à travers l'étude de « politiques de quantification » [Bardet et Jany-Catrice, 2010]. Celles-ci concernent la construction et les effets de différents types d'indicateurs : les mesures de la qualité à l'hôpital [Bertillot, 2017], les conflits autour de l'indice des prix [Jany-Catrice, 2019], la comparaison de systèmes de santé [Brissaud, 2021] et d'instruments de prévision [Pimlis, 2018; Vayre, 2018], l'évaluation de politiques publiques [Barbier et Matyjasik, 2010 ; Bardet et Cussó, 2012 ; Bruno, 2015], ou encore les origines de la « nouvelle gestion publique » [Nocenti, 2021]. Deux articles récents abordent également certains effets de la circulation de savoirs économiques hors de l'action publique. D'une part, Chahsiche [2022] analyse le marché français du livre d'économie. D'autre part, Jeanningros [2021] évalue le caractère performatif d'un produit d'assurance inspiré de l'économie comportementale. Autour de la notion de performativité, la revue a également publié une analyse de la construction sociale du « modèle danois » [Rey, 2011], une critique de la thèse de Michel Callon [Ambroise, 2015] et une longue recension de sa tentative de renouvellement par Nicolas Brisset [Vayre, 2021].

Cette notion de performativité, peu mobilisée dans les contributions qui suivent, avait aussi fait l'objet d'une mise à distance par Jean Finez, déplorant là une tendance « à utiliser de manière générique [ce] terme pour désigner toutes les formes d'influence que peut exercer la connaissance sur la réalité sociale » [Finez, 2013, p. 17]. Son article, lauréat du Prix du GDR économie & sociologie, est aussi le seul, publié jusqu'à présent dans la *RFSE*, à aborder de front la question de l'influence d'un économiste (Maurice Allais) sur des réformes (du secteur ferroviaire). Cette situation contraste avec la dénonciation fréquente par des sociologues de l'économie ou des économistes institutionnalistes, de l'influence négative qu'aurait, sur les politiques, la manière dominante de faire de l'économie. Ces derniers semblent se baser le plus souvent sur le constat que des correspondances existent entre des recommandations dérivées de théories économiques et des réformes adoptées. Mais comme l'a bien montré Déplaud [2010] dans le cas de la rationalisation du système de soins, une correspondance n'implique pas nécessairement une influence, de sorte que la croyance s'est répandue que les économistes *mainstream* pilotent les politiques publiques, alors que ce n'est pas forcément le cas. Jean Finez tâche, dans cette perspective, d'apprécier plus précisément l'influence d'Allais : d'une part, il s'appuie sur une analyse à différentes échelles du contexte de réception des idées de l'économiste, qui retrace les évolutions générales du secteur ferroviaire et la place de la science économique dans l'expertise d'État ; d'autre part, il mène une analyse de sa trajectoire et de

ses ressources matérielles, relationnelles et symboliques, pour aboutir à une conclusion qui est pour le moins nuancée. D'autant que l'influence peut intervenir dans l'autre sens, c'est-à-dire de la pratique des acteurs vers la théorie économique, comme le montre par exemple l'histoire des politiques du ciblage de l'inflation, qui relèvent plus, à l'origine, de l'art des banquiers centraux que de la science des théoriciens [Carré, 2014 ; Do Vale, 2020]. Un tel constat semble bien pouvoir s'appliquer, aussi, aux politiques plus récentes de « *quantitative easing* »¹⁹. Face à ces questions délicates, ce dossier nous semble bienvenu pour étudier plus précisément les modalités concrètes des liens entre savoirs économiques et action publique, ainsi que les effets en retour des décisions politiques sur le champ des économistes et leurs théories, selon des logiques de coproduction²⁰ intervenant à différents niveaux. Les articles qui composent le dossier contribuent à l'étude de l'intrication entre sphère académique et intervention publique, selon deux modalités. D'une part, ils montrent comment des économistes employés dans diverses administrations institutionnalisent des méthodes d'analyse économique ; d'autre part, ils s'intéressent à la façon dont des savoirs académiques sont à l'origine de « styles de raisonnement économique » mobilisés dans l'action publique.

5. Contributions au dossier : une intrication entre sphère académique et intervention publique

Les quatre premières contributions à ce dossier mettent l'accent sur l'affirmation, au-delà de la sphère académique, de différentes approches, méthodes ou sous-disciplines de l'économie. Celles-ci sont favorisées par l'administration et participent à l'institutionnalisation de nouveaux modes ou domaines d'intervention publique. Les deux premiers articles partagent également une même perspective supranationale de longue durée en étudiant, sur plusieurs décennies, des changements institutionnels affectant l'organisation et les politiques menées par la Commission européenne.

5.1. Quand l'administration favorise l'institutionnalisation de méthodes d'expertise économique

¹⁹ L'assouplissement quantitatif est un outil de politique monétaire non conventionnelle qui consiste, pour une banque centrale, à intervenir de façon massive, généralisée et prolongée sur les marchés financiers en rachetant notamment des titres de dette publique aux banques commerciales (Banque de France, *ABC de l'économie*, en ligne).

²⁰ Sur cette notion, voir l'apport théorique récent de Canihac [2021].

En premier lieu, Pierre Alayrac explique comment la DG Concurrence a substitué aux analyses juridiques de marché, fondées sur un contrôle de leur légalité formelle, des analyses d'économie industrielle dont les formes d'évaluation sont centrées sur les conséquences pratiques des stratégies des entreprises. La seconde approche, en plein renouveau aux Etats-Unis, y est utilisée aussi bien par les autorités publiques que par les entreprises ou les cabinets d'analyse économique américains. Bien qu'elle trouve des relais au sein des institutions européennes dès les années 1950, la Commission privilégie l'approche legaliste, jugée mieux garantir son impartialité. Rapidement des tribunaux vont toutefois pointer le manque d'analyse économique des réquisitoires de la Commission, ce qui va conduire la DG Concurrence à revoir son orientation initiale, à faire travailler plus d'économistes industriels, et à contribuer ainsi à développer cette approche en Europe. En suivant finement ces évolutions, Alayrac permet de mieux comprendre les réorganisations de la Commission intervenues au début des années 2000, qui entérinent le changement du style privilégié de raisonnement.

L'article suivant d'Antonin Thyraud apporte un éclairage complémentaire sur les évolutions de l'expertise intervenues depuis les années 1970 au sein de la Commission européenne. Il s'intéresse à un second mouvement impulsé par les DG Affaires régionales et à l'Emploi, en charge de la politique européenne de Cohésion. Les interactions étudiées par l'auteur entre des économètres et des agents des services d'évaluation de ces directions, ont promu l'approche contrefactuelle, jusqu'à lui conférer le monopole de l'évaluation d'impact, au détriment aussi bien de méthodes qualitatives que d'approches macroéconomiques décrites au tournant des années 2000. La création, dans la Commission, d'un centre de recherche dédié, participe à la structuration d'un marché des « évaluations d'impact contrefactuelles » à partir d'actions visant à développer à la fois l'offre, la demande et les données nécessaires pour ce type d'expertise. Cette mobilisation se heurte toutefois à un mouvement de « contre-mobilisations expertes en faveur d'une mixité des méthodes », qui éloigne cette histoire de celle d'une conquête irrésistible du champ de l'évaluation des politiques européennes par la microéconométrie.

Les deux contributions suivantes documentent chacune, sur de plus courtes périodes, le processus de co-production d'un domaine de recherche et d'un domaine d'action publique en France. Jean-Baptiste Devaux lie les transformations des politiques scientifiques, visant à rapprocher science et industrie dans les années 1960, à l'émergence de l'économie de la recherche et de l'innovation comme champ de connaissance. La problématisation économique du secteur, développée dans les revues académiques, est encouragée par l'administration et reprise par ses acteurs dans des espaces transnationaux comme l'Organisation de coopération

et de développement économiques (OCDE). Ces circulations tendent à légitimer ces savoirs économiques et les institutions en charge de la politique scientifique. Devaux montre comment des acteurs administratifs s'appuient sur les premières études d'économie de la recherche et les prolongent par un ensemble de conventions visant à établir, sous la forme de réalités quantifiées, leur domaine d'intervention.

Cette idée de co-construction entre savoirs économiques et action publique est encore au cœur de l'article co-signé par Laure Bonnaud, Marc-Olivier Déplaud, Nathalie Jas et Samuel Pinaud. En étudiant les activités et le « style de raisonnement » d'un laboratoire pionnier dans le domaine de l'économie agroalimentaire (OMNIUM, 1969-1976), les auteurs montrent comment une catégorie moins connue d'ingénieurs-économistes (issus des écoles d'agronomie) a également participé à la création de nouvelles « prises pour l'action publique », soutenues dans cette voie par les commandes émanant entre autres du ministère de l'Agriculture. Ces économistes ont accompagné la modernisation du secteur de l'industrie agroalimentaire à travers différentes activités de conseil. Leur « style de raisonnement », qui fait une grande place aux enquêtes de terrain et aux monographies, conduit les auteurs à souligner la proximité de ces travaux avec les sciences de gestion en cours de constitution à la même époque.

5.2. La pluralité des indicateurs et des « styles de raisonnement économique »

Si la notion de « style de raisonnement économique » sur laquelle ont insisté Hirschman et Berman [2014] est utilisée par la plupart des contributeurs au dossier, cette brève présentation des quatre premiers articles permet de faire état du pluralisme des styles étudiés d'un texte à l'autre, voire au sein d'un même texte : approche légaliste de la concurrence ou analyses des effets *a posteriori*, économie industrielle façon « école de Chicago » ou « école de Bruxelles », comparaison d'indicateurs macroéconomiques ou mesures économétriques de différences entre « groupe test » et « groupe témoin », évaluation quantitative ou qualitative, économie industrielle ou économie de l'innovation, économie agroalimentaire du point de vue de la comptabilité nationale ou de l'économie industrielle et des sciences de gestion. À la lecture de ce dossier, les concurrences ou luttes de juridiction entre économistes prennent ainsi le pas sur les relations entre économistes et représentants d'autres disciplines. Ce constat renforce l'idée qu'il convient de manipuler avec prudence les énoncés concernant l'influence *des* économistes ou de *la* science économique en toute généralité. Faisant aussi intervenir une diversité d'approches, les trois derniers articles interrogent plus précisément la manière dont

sont utilisés des concepts et méthodes issus d'une forme d'analyse économique pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique.

Vincent Jourdain s'intéresse au rôle joué par les arguments économiques, mobilisant les notions d'externalité et d'incitation économiques, dans la manière de concevoir la contribution des producteurs à la gestion des déchets. En retraçant l'historique des actions de « responsabilité élargie des producteurs » instaurées dès les années 1990 dans certaines filières en France, et en analysant les rapports d'expertise sur le sujet, produits par l'OCDE à partir des années 2000, ainsi que les évolutions ultérieures de l'instrument consistant à moduler les taxes (des bonus-malus) selon les caractéristiques environnementales des produits, l'auteur livre un cas de légitimation *a posteriori* d'un outil initialement conçu sans théorie économique. Cette relecture théorique tardive, bien que mobilisée par des acteurs, ne suffit pas pour contrebalancer le cadrage initial de l'instrument et rendre ainsi prioritaire l'amélioration des effets incitatifs du système.

L'enquête de Félicien Pagnon sur la loi de 2015 « visant la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques » présente à l'inverse une tentative de réforme directement inspirée de travaux académiques et, en particulier, des recherches d'économistes hétérodoxes (Jean Gadrey et Florence Jany-Catrice). Le suivi détaillé du processus d'élaboration et de mise en application de la loi documente les mises en forme successives de l'instrument au fil de la circulation de la sphère académique au Parlement, en passant par France Stratégie, le Conseil économique, social et environnemental et les arbitrages du Gouvernement. L'ambition de transformer la conception dominante de la richesse et la dimension délibérative au principe de la mise en place d'indicateurs alternatifs au Produit intérieur brut (PIB) s'effacent au cours des appropriations successives de l'instrument et conduit même à son abandon dès 2019. Loin des formes d'autoréalisation envisagées par les propositions générales sur la performativité, l'auteur présente des savoirs économiques importés dans la sphère politico-administrative « au prix de leur appauvrissement ».

Le dernier article de ce dossier, rédigé par Franck Bessis, porte sur la création au milieu des années 2010 de la Prime d'activité au moyen de modèles de microsimulation (instrument d'évaluation *ex ante* de scénarios de réforme). Il documente le processus d'élaboration de ce dispositif socio-fiscal à partir d'archives de cabinets ministériels pour situer son point d'observation au plus près des interactions entre responsables politiques et experts économiques. S'il conduit également à relativiser l'importance accordée par les décideurs politiques aux effets incitatifs par rapport aux considérations budgétaires, ce dernier cas étudié fait néanmoins intervenir une expertise économique de manière plus déterminante. Il permet

alors de recenser différentes formes de coproduction de l'action publique auxquelles participent activement des économistes.

Quatre recensions d'ouvrage, sous forme de compte rendu ou de note critique, et plusieurs comptes rendus de thèse complètent le dossier, ainsi qu'un entretien réalisé par Paul Cotton avec Johan Christensen, sociologue et politiste norvégien, spécialiste de la fabrique des politiques publiques qui s'est intéressé au rôle des experts économistes. Les réflexions de ce dernier appellent à prolonger ce dossier dans au moins trois directions. Il ajoute tout d'abord une dimension de comparaison internationale, Christensen ayant commencé par travailler dans sa thèse sur le rôle des économistes dans l'élaboration de réformes fiscales en Nouvelle-Zélande, Irlande, Danemark et Norvège (Christensen, 2017). Il invite ensuite, dans son dernier ouvrage, à une réflexion normative plus large sur la place des experts (au-delà des économistes) dans la démocratie et sur la façon de concevoir des institutions plus favorables au pluralisme en la matière. Il appelle enfin à diversifier les méthodes mobilisées pour étudier l'influence des experts [Christensen, 2022], en envisageant différents types d'analyses quantitatives susceptibles d'apporter de nouveaux éclairages par rapport aux analyses qualitatives de documents d'archives, d'entretiens et de littérature grise privilégiées dans ce dossier²¹.

Pour finir, nous suggérons de nouvelles pistes d'investigation sur le thème de la circulation des savoirs économiques et ses effets. Plus particulièrement, nous pointons trois phénomènes récents qui semblent participer à un affaiblissement du rôle des économistes dominants en France, suite aux processus de normalisation et de professionnalisation qu'a connus la discipline dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle [Le Merrer, 2011]. On observe tout d'abord la poursuite d'une montée en puissance au sein de l'Université [Le Gall, 2007] et de l'administration [Bezes, 2009], des sciences de gestion au détriment des sciences économiques, ainsi qu'un recours accru aux cabinets de conseil privés susceptible de se substituer à l'expertise économique publique [Cour des Comptes, 2023]. On peut voir ensuite dans les principales crises de l'époque (montée des populismes, urgence climatique, pandémie de Covid et guerre en Ukraine) différents facteurs de possibles reprises en main de l'économie par le politique. Certains responsables comme le président des États-Unis ne seraient-ils pas en train de « mettre les économistes sur le siège arrière, derrière les gens de la politique étrangère et du

²¹ Voir également Eloire [2020] et Eloire et Dallery [2023] comme exemple d'utilisation de méthodes quantitatives (objectivation statistique de champs et de réseaux) sur un matériau d'archives afin d'expliquer la construction d'une décision de politique économique.

social »²² ? Alors que le pluralisme en économie à l'Université est plus que jamais affaibli²³, on croit enfin assister de manière paradoxale à un regain d'audience d'économistes critiques dans le débat public²⁴ – que l'on pense à la constitution du groupe des « économistes atterrés » à la fin des années 2010, à la réfutation en actes, par l'un d'eux, Thomas Porcher, de la position formulée en son temps par Pierre Bourdieu et reprise à son compte au moment de la crise des *subprimes* par Frédéric Lordon, sur l'impossibilité de développer une pensée à contre-courant dans les formats usuels des émissions télévisées²⁵, ou bien à la participation hebdomadaire de Thomas Piketty au « Débat éco » sur France Inter, ou encore à la présence régulière d'économistes critiques sur des chaînes info, sans parler de la multiplication des médias alternatifs et autres niches contestataires en ligne également propices à l'expression d'économistes critiques.

On avait débuté par un exemple récent, celui de l'échec de la nomination de l'économiste américaine Fiona Scott Morton à la DG Concurrence de l'UE, illustrant le caractère sensible des questions liées à l'expertise économique. On voudrait terminer par un autre exemple lui aussi récent, illustrant l'importance du rôle des économistes et du pluralisme de leur expertise. Il concerne une séquence du débat public sur la réforme des retraites de 2023, lors de laquelle le gouvernement Borne a perdu une bataille médiatique sur le terrain des idées économiques. Le journal *Le Monde* rapporte ainsi les propos exaspérés d'un cadre de la majorité : « on voulait avoir le monopole de l'expertise, de la technicité, de la rationalité, je ne comprends pas ce qui s'est passé »²⁶. Alors que le discours de l'exécutif tournait autour d'une « pension minimum à 1200 euros », l'intervention d'un économiste critique, Michaël Zemmour²⁷, le 7 février 2023 dans la matinale de *France Inter*, a porté le « coup de grâce », « déglissant en trois minutes cet élément de langage trompeur »²⁸. Alors même que le gouvernement s'efforçait de justifier et de crédibiliser sa réforme par des arguments rationnels et comptables, un universitaire est venu apporter sa contre-expertise. Cet épisode rappelle

²² « Aux États-Unis, les dangers des "Bidenomics" », *Le Monde.fr*, 14 juillet 2023.

²³ « Florence Jany-Catrice : "Nous allons vers l'extinction de toute pluralité des idées en économie" », *Alternatives économiques*, 17 septembre 2022.

²⁴ Celui-ci reste à documenter de manière plus systématique à la manière du travail réalisé en 2014 et 2015 sur six grands quotidiens et magazines par Michael Lainé [2020] pour voir si ses conclusions négatives pour le pluralisme (invisibilisation des approches critiques) sont remises en cause dans la période récente.

²⁵ « Porcher : " La gauche a perdu des batailles en refusant d'aller dans les médias" », *Arrêt sur images*, émission du 31 août 2018.

²⁶ Tonnelier Audrey, « L'expertise perdue du macronisme », *Le Monde*, 31 mars 2023.

²⁷ Enseignant-chercheur alors à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, passé depuis à l'Université Lumière Lyon 2.

²⁸ Mathiot Cédric, « Michaël Zemmour, économiste en pointe et épine dans la réforme des retraites », *Libération* 18 février 2023 (en ligne) ; Nicolas Duvoux, « Le savoir dans la crise. Entretien avec Michaël Zemmour », *La Vie des idées*, 19 mai 2023.

l'importance du pluralisme et de l'indépendance dans le processus de production de connaissances économiques, et illustre les liens complexes entre action publique et expertises économiques au cœur de ce dossier.

Bibliographie

- AMBROISE B. (2015), « Performativité de l'économie ou pouvoir symbolique ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2015, Hors-série, n° 2, p. 19-35.
- ANGELETTI T. (2013), *Le laboratoire de la nécessité : économistes, institutions et qualifications de l'économie*, thèse de doctorat de sociologie, Paris, EHESS.
- ARMATTE M. (2010), *La science économique comme ingénierie: Quantification et Modélisation économique*, 1^{re} éd., Paris, Transvalor - Presses des mines, 2010, 356 p.
- BABB S. (2001), *Managing Mexico: Economists from Nationalism to Neoliberalism*, Princeton, Princeton University Press, 320 p.
- BARBIER J.-C. et MATYJASIK N. (2010), « Évaluation des politiques publiques et quantification en France : des relations ambiguës et contradictoires entre disciplines », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 5, n° 1, pp. 123-140.
- BARDET F. et CUSSO R. (2012), « Les essais randomisés contrôlés, révolution des politiques de développement ? Une évaluation par la Banque mondiale de l'empowerment au Bangladesh », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 10, n° 2, pp. 175-198.
- BARDET F. et JANY-CATRICE F. (2010), « Les politiques de quantification. Introduction au dossier », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 5, n° 1, pp. 9-17.
- BENAMOUZIG D. (2005), *La santé au miroir de l'économie : Une histoire de l'économie de la santé en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 480 p.
- BENASSY-QUERE A., BLANCHARD O. et TIROLE J. (2017), « Les économistes dans la cité », *Notes du conseil d'analyse économique*, n° 42, pp. 1-12.
- BERTILLOT H. (2017), « Mesurer la qualité pour transformer l'hôpital ? Analyse sociotechnique d'une discrète quantification », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 19, n° 2, pp. 131-152.
- BEZES P. (2009), *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Presses Universitaires de France.
- BIDET A., JANY-CATRICE F. et VATIN F. (2015), « Sociologie économique et économie critique : à la recherche du politique », *Revue Française de Socio-Économie*, 26 novembre, Hors-série, n° 2, pp. 11-17.
- BOURGUIGNON F. (2012), « Le pouvoir des organisations internationales sur le développement : illusion ou réalité ? », *Tracés*, n°11, n° 3, pp. 247-265.
- BRISAUD C. (2021), « Des objectifs sanitaires à la rationalité budgétaire. La mise en marché des systèmes de santé saisie par la quantification », *Revue Française de Socio-Économie*, 2021, vol. 26, n° 1, pp. 27-46.
- BRUNO I. (2015), « Défaire l'arbitraire des faits. De l'art de gouverner (et de résister) par les « données probantes » », *Revue Française de Socio-Économie*, Hors-série, n° 2, pp. 213-227.
- CAHUC P. et ZYLBERBERG A. (2016), *Le Négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser*, Flammarion, 150 p.

- CALLON M. (1998), *The laws of the Markets*, Oxford, Wiley-Blackwell, 288 p.
- CANIHAC H. (2021), « Les savants et les politiques dans la construction de l'Europe. Pour une socio-histoire des coproductions savantes de l'action publique », *Gouvernement et action publique*, Vol. 10, n° 2, p. 37-59.
- CARRE E. (2014), « Une histoire du ciblage de l'inflation : science des théoriciens ou arts des banquiers centraux ? », *Cahiers d'économie Politique*, n° 66, n° 1, pp. 127-171.
- CHAHSICHE J.-M. (2022), « Qui a le droit de parler d'économie ? La parole économique légitime au prisme de l'édition économique contemporaine », *Revue Française de Socio-Économie*, Vol. 28, n° 1, pp. 157-178.
- CHAMPSAUR P. (1992), « Progression ou régression de l'utilisation des méthodes économiques dans la prise de décision publique ? », *Revue économique*, Vol. 43, n° 4, pp. 699-708.
- CHERRIER B. (2019), « How to Write a Memo to Convince a President: Walter Heller, Policy-Advising, and the Kennedy Tax Cut », *Æconomia. History, Methodology, Philosophy*, n° 9-2, pp. 315-335.
- CHRISTENSEN J. (2017), *The power of economists within the State*, Stanford University Press.
- CHRISTENSEN J. (2022), « Studying expert influence: a methodological agenda », *West European Politics*.
- CLAIRAT J. (2013), « Une mutation de l'expertise économique d'Etat en France ? Les nouveaux « conseillers du Prince » du Conseil d'analyse économique (1997-2008). », in Martine KALUSZYNSKI et Renaud PAYRE (dir.), *Savoirs de gouvernement: circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, Collection Politiques comparées, 2013, pp. 137-151.
- COUR DES COMPTES (2023), *Le recours par l'État aux prestations intellectuelles de cabinets de conseil*, Rapport public thématique.
- DEPLAUDE M.-O. (2010), « Rationaliser le système de soins. Les appropriations administratives de l'économie de la santé », in Yann BERARD et Renaud CRESPIEN (dir.), *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 145-157.
- DOBBIN F. R. (1993), « The Social Construction of the Great Depression: Industrial Policy during the 1930s in the United States, Britain, and France », *Theory and Society*, vol. 22, n° 1, pp. 1-56.
- DO VALE A. (2020), *Repenser l'indépendance des banques centrales à l'aune de l'histoire de la pensée et des pratiques*, Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Paris 13.
- DULONG D. (1997), *Moderniser la politique: aux origines de la Ve République*, Paris, Harmattan, Collection Logiques politiques, 291 p.
- ELOIRE F. (2020), « Le « tournant de la rigueur » comme processus régulateur. Étude d'une décision de politique économique », *Revue française de sociologie*, vol. 61, n° 2, pp. 207-241.
- ELOIRE F. et DALLERY T. (2023), « Analyser la politique économique à partir de facteurs sociaux », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 34.
- FAVEREAU O. (2015), « Arrogance de l'économie, économie de l'arrogance », pp. 147-164.
- FINEZ J. (2013), « Les économistes font-ils l'économie ferroviaire ? : Maurice Allais, la « théorie du rendement social » et les premières restructurations de la SNCF », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 11, n° 1, p. 15.

- FLIGSTEIN N. (1996), « Markets as Politics: A Political-Cultural Approach to Market Institutions », *American Sociological Review*, vol. 61, n° 4, pp. 656-673.
- FOUCAULT M. (2004), *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Seuil.
- FOURCADE M. (2009), *Economists and societies: discipline and profession in the United States, Britain, and France, 1890s to 1990s*, Princeton, Princeton University Press.
- FOURCADE M., OLLION E. et ALGAN Y. (2015), « The Superiority of Economists », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 29, n° 1, pp. 89-114.
- FOURQUET F. (1980), *Les comptes de la puissance*, Paris, 462 p.
- FULLA M. (2012), *Le Parti socialiste face à la question économique (1945-1981) : une histoire économique du politique*, thèse de doctorat en histoire, Paris, Institut d'études politiques.
- GAÏTI B. (2014), « L'érosion discrète de l'État-providence dans la France des années 1960, The discreet erosion of the welfare state in the 1960s France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 201-202, pp. 58-71.
- GAYON V. (2010), *L'OCDE au travail : contribution à une sociologie historique de la « coopération économique internationale » sur le chômage et l'emploi (1970-2010)*, thèse de doctorat de science politique, Paris 9.
- GAYON V. et LECLER R. (2022), « Ce que l'international fait à l'économie (et réciproquement). Pour une sociologie des politiques économiques internationales », *Revue française de science politique*, vol. 72, n° 1-2, pp. 9-31.
- HARNAY S. et SCIALOM L. (2015), « The influence of the economic approaches to regulation on banking regulations: a short history of banking regulations », *Cambridge Journal of Economics*, 2015.
- HEREDIA M. (2014), *À quoi sert un économiste*, Paris, La Découverte, 245 p.
- HIRSCHMAN D. et POPP BERMAN E. (2014), « Do economists make policies? On the political effects of economics », *Socio-Economic Review*, vol. 12, pp. 779-811.
- IMBERT C. et MONNET E. (2011), « De quelques usages de la théorie économique dans la sphère publique », *Tracés*, n° HS-11, n° 3, pp. 139-147.
- JANY-CATRICE F. (2019), *L'indice des prix à la consommation*, Paris, La Découverte. 128 p.
- JANY-CATRICE F. (2019), « L'indice des prix à la consommation en France : acteurs et conflits autour de sa mesure », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 22, n° 1, pp. 19-43.
- JEANNINGROS H. (2021), « Capter, quantifier, gouverner. L'assurance comportementale au service de la prévention ? », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 26, n° 1, pp. 47-66.
- KOLOPP S. (2017), *Le Trésor et ses mondes (1966-1995) : contribution à une sociologie relationnelle de l'État*, Paris Sciences et Lettres.
- LABROUSSE A. (2019), « Le double mouvement de la discipline économique : réduction du pluralisme, expansion du mainstream », vol. 7, pp. 57-65.
- LAINÉ M. (2020), *L'économie vue des médias: anatomie d'une obsession morale*, Lormont, Le Bord de l'eau, retour à l'économie politique.
- LANDAIS C., PIKETTY T. et SAEZ E. (2011), *Pour une révolution fiscale: un impôt sur le revenu pour le XXIe siècle*, Paris, Seuil, La république des idées.

- LEBARON F. (2021), « Pour une sociologie historique globale de l'ascension des économistes aux sommets de l'État », *Politix*, vol. 134, n° 2, pp. 129-137.
- LEBARON F. (2000), *La croyance économique: les économistes entre science et politique*, Paris, Seuil, Collection Liber, 260 p.
- LEPONT U. (2021), « Un marché très exclusif. Les acteurs de la modélisation des réformes de protection maladie aux États-Unis (1993-2010) », *Terrains & travaux*, vol. 38, n° 1, pp. 23-45.
- LE GALL B. (2007), « Des savoirs critiques aux savoirs pour l'entreprise ou : La normalisation d'un département universitaire d'économie », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 6, pp. 77-97.
- LE MERRER P. (2011), « L'affirmation de l'économie comme discipline scientifique : une histoire française particulière », *Tracés*, n° HS-11, n° 3, pp. 163-174.
- LINHARDT D. et MUNIESA F. (2011), « Tenir lieu de politique. Le paradoxe des "politiques d'économicisation" », *Politix*, vol. 3, n° 95, p. 7-21.
- LORDON F. (1997), « Le désir de « faire science » », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 119, n° 1, pp. 27-35.
- MARGAIRAZ M. (1991), *L'Etat, les finances et l'économie: histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France : Impr. nationale, Histoire économique et financière de la France.
- MAZOYER H. (2011), *Les calculs de la puissance: Socio-histoire d'une science de gouvernement: l'économie des transports (1960-1982)*.
- MENDES FRANCE P. et ARDANT G. (1954), *La science économique et l'action*, Unesco-Julliard, 240 p.
- NOCENTI B. (2021), « Les origines fordistes et planificatrices du management public à la française. Les budgets de programmes de la RCB (1965-1978) », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 27, n° 2, pp. 53-72.
- ORLEAN A. (2015), *À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ?*, Les liens qui libèrent, 112 p.
- PENISSAT E. (2009), *L'État des chiffres : sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, thèse de doctorat de science politique, Paris, EHESS.
- PILMIS O. (2018), « Un futur antérieur. Le rapport aux données dans le travail de prévision macroéconomique », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 21, n° 2, pp. 59-76.
- PLUMECOCQ G. (2021), « Postures et pratiques des économistes : convergence ou divorce ? », *Revue économique*, vol. 72, n° 2, pp. 333-369.
- POLANYI K. (1983, 1944), *La Grande Transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard.
- REY F. (2011), « Les usages du concept de modèle dans la construction sociale du « modèle danois »: », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 7, n° 1, pp. 169-189.
- SAINT-PAUL G. (2013), « Economic Science and Political Influence », *Journal of the European Economic Association*, vol. 11, n° 5, pp. 1004-1031.
- SKORNICKI A. (2011), *L'économiste, la cour et la patrie: l'économie politique dans la France des Lumières*, Paris, France, CNRS éd., 446 p.

SPENLEHAUER V. (1998), *L'évaluation des politiques publiques, avatar de la planification*, thèse de doctorat de science politique, Grenoble, Université Pierre-Mendès-France.

STEINER P. (2008), « La tradition française de critique sociologique de l'économie politique », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 18, n° 1, pp. 63-84.

TERRAY A. (2002), *Des francs-tireurs aux experts: l'organisation de la prévision économique au Ministère des Finances, 1948 - 1968*, Paris, Comité pour l'Histoire Economique et Financière de la France, Histoire économique et financière de la France Etudes générales, 683 p.

VAYRE J.-S. (2021), « Pour un renouvellement de la sociologie de la performativité. À propos de l'ouvrage de Nicolas Brisset *Economics and performativity: exploring limits, theories and cases*, Routledge, 2019 », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 26, n° 1, pp. 235-243.

VAYRE J.-S. (2018), « Les machines à produire des futurs économiques. Entre prédiction et prévision », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 21, n° 2, pp. 105-127.